

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
#910, 410-22nd Street East
Saskatoon
Sask.
S7K 5T6
Bid Fax: (306) 975-5397

Title - Sujet	
Camion de gravier d'occasion (SK)	
Solicitation No. - N° de l'invitation: 01R11-140192/A	Date: 2013-11-22
Client Reference No. - N° de référence du client: 01R11-140192	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG: PW-$STN-191-4646	
File No. - N° de dossier: STN-3-36033 (191)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Solicitation Closes - L'invitation prend fin	Time Zone / Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2014-01-06	Central Standard Time CST

F.O.B. - F.A.B.
Plant-Usine: ☐ Destination: ☑ Other-Autre: ☐

Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:	Buyer Id - Id de l'acheteur
Gerstmar, Denise	stn191
Telephone No. - N° de téléphone: (306) 975-8912 ( )	FAX No. - N° de FAX: (306) 975-5397

Destination - of Goods, Services, and Construction:
Destination - des biens, services et construction:
Agriculture & Agri-Food Canada
L.B. Thompson Place
Gate 2, SPARC, Airport Road
Swift Current SK

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone
Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature **Date**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Réception des souissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
#910, 410 - 22nd Street East
Saskatoon
Sask.
S7K 5T6



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformises d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : cent vingt (120) jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins quinze (15) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique dachats cologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T Fluctuation du taux de change 2013-11-06

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Doit répondre aux exigences obligatoires de l'annexe A, Besoin.

1.1.2 Critères cotés

Seules les soumissions qui satisfont aux critères obligatoires seront cotées par points. Les critères cotés servent à évaluer divers éléments de la soumission technique afin que le mérite relatif de chaque soumission puisse être déterminé. Le maximum de points pouvant être obtenus pour chaque critère coté sont spécifié dans l'annexe «A» - Besoin.

Le tableau ci-dessous est un exemple ou 3 offres sont recevable et la méthode de sélection est déterminé par le prix évalué le plus bas par point.

	Soumissionnaire 1	Soumissionaire 2	Soumissionaire 3
Critères cotés marquent	300/320	240/320	200/320
Prix évalué du soumission	$45,000	$55,000	$40,000
Calculation	$45,000/300	$55,000/240	$40,000/200
Prix par point	$150/point	$229.17/point	$200.00/point
Classement	1er	3e	2e

1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* A0220T **-** Évaluation du prix 2013-04-25

2. Méthode de sélection

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
   (a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
   (b) satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
   (c) obtenir au moins 200 points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte 320 points.

2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences de (a) ou (b) ou (c) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement acceptée. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas par point sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaireet ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003 *(*2013-06-01*)*. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Dveloppement des comptences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin
L'entrepreneur doit fournir un (1) camion de gravier diesel lourd d'occasion, conformément au besoin décrit à l'annexe « A ».

3. Clauses et conditions uniformisées
Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformises d'achat* (https://:/ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales
2010A (2013-06-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat
4.1 Date de livraison
Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le **31 mars 2014**.

5. Responsables
5.1 Autorité contractante
L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom *:* Denise Gerstmar
Titre : Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction *:* Ouest
Adresse : 910 - 410 22e rue Est, Saskatoon SK S7K 5T6

Téléphone : 306-975-8912
Télécopieur : 306-975-5397
Courriel : denise.gerstmar2pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

À déterminer

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom *:* ______________________________

Titre : ______________________________

Compagnie: ______________________________

Adresse : ______________________________

Téléphone : ______________________________

Télécopieur : ______________________________

Courriel : ______________________________

6. Paiement

6.1 Base de paiement

- Tous les prix indiqués sont à destination franco bord, taxe sur les produits et services (TPS) en sus.
- Tous les prix unitaires fermes indiqués sont à destination franco bord.
- Les prix unitaires fermes ne comprennent pas la TPS ni la taxe de vente harmonisée (TVH), qui seront ajoutées comme article distinct à toute facture produite dans le cadre d'un contrat.
- Tous les prix unitaires fermes sont en dollars canadiens.

Lieu de livraison :

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Place L. B. Thomson
CRAPSA, porte no 2, route de l'aéroport
Swift Current (Saskatchewan) S9H 3X3

Fourniture et livraison d'un (1) camion de gravier d'occasion conforme aux exigences énoncées à l'annexe A : ____________________ $ chacun.

Marque et modèle du produit offert : ______________________________.

6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C - Limite de prix 2011-05-16

6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C - Paiement unique

6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

C2000C - Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
C2002C - Droits et taxes - entrepreneur établi à l'étranger - État de la Californie	2010-01-11
C2605C - Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger	2008-05-12

7. Instructions relatives à la facturation

1 .L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
   (a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

(a) les articles de la convention;
(b) les conditions générales - biens (complexité moyenne) (2013-04-25);
(c) Annexe A, Besoin;
(d) la soumission de l'entrepreneur en date du __________________ (*inscrire la date de la soumission*)

11. Clauses du *Guide des CCUA*

A9049C - Sécurité des véhicules	2011-05-16
G1005C - Assurances	2008-05-12

ANNEXE «A»
BESOIN

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a besoin d'acquérir un camion de gravier diesel lourd d'occasion. Le camion doit être livré aux installations du Ministère à Swift Current, en Saskatchewan.

Directives à l'intention des soumissionnaires :

- Les soumissionnaires doivent transmettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, toute question relative aux exigences de rendement minimales avant la date de clôture des soumissions indiquée dans la demande de propositions.

- À la colonne " Renvoi ", les soumissionnaires doivent inscrire à quel endroit, dans leur proposition, il est indiqué que le produit offert répond aux exigences de chaque article.

- Les soumissionnaires sont priés de fournir de la documentation, comme une brochure ou une fiche technique, pour appuyer leurs dires.

- Advenant qu'il n'existe aucune documentation du genre, les soumissionnaires sont priés d'indiquer " non disponible ".

- Lorsqu'il n'existe aucune documentation du genre, les soumissionnaires peuvent choisir de décrire la manière dont leur produit satisfait à l'exigence en question.

- À l'exception des critères cotés, tous les articles sont obligatoires.

Le dossier de soumission doit inclure une preuve (certificat) de la réussite du camion lourd à une inspection de sécurité provinciale réalisée par un garage ou un mécanicien accrédité auprès de la province. Le certificat doit être émis dans les quarante (40) jours précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

			Oui	Non	Renvoi
1.1	**Description du système**				
a)	Un camion diesel lourd d'occasion de 23 587 kg (52 000 lb) minimum à 6 roues, dont 4 roues motrices (configuration 6x4), est requis.	**Obligatoire**	____	____	__________
b)	Le camion ne doit pas avoir plus de 500 000 km au compteur.	**Obligatoire**	____	____	__________
c)	Modèle de 2005 ou plus récent	**Obligatoire**	____	____	__________
1.2	**Conditions d'exploitation**				
a)	Le véhicule doit fonctionner à des Températures ambiantes variant de 45 °C à -40 °C.	**Obligatoire**	____	____	__________
1.3	**Exigences des organismes de réglementation**				
a)	Le véhicule doit être conforme en tous points au Code de la route de la Saskatchewan.	**Obligatoire**	____	____	__________
b)	Le véhicule doit être conforme à toutes Les Normes de sécurité des véhicules Automobiles du Canada (NSVAC) Applicables.	**Obligatoire**	____	____	__________
1.4	**Maintenance et garantie**				
a)	Fournir un manuel de réparation en atelier et un manuel de pièces de rechange décrivant de manière précise tous les composants de l'équipement.	**Obligatoire**	____	____	__________
b)	Fournir un manuel de l'utilisateur pour le camion et tous les accessoires Applicables.	**Obligatoire**	____	____	__________

1.5 Garantie

a) Aux fins d'entretien et de réparation, Un concessionnaire du constructeur doit être situé à moins de 300 km du lieu de livraison. **Obligatoire** ____ ____ __________

b) Dans son dossier de soumission, le constructeur doit indiquer le nom de son concessionnaire et le lieu où ce dernier est situé. **Obligatoire** ____ ____ __________

Nom du concessionnaire:____

Lieu où est situé le concessionnaire:____

c) Garantie de 30 jours minimum sur le groupe motopropulseur **Obligatoire** ____ ____ __________

1.6 Livraison

a) Lubrifier et ravitailler le véhicule avant sa livraison, avec tous les lubrifiants et les produits connexes convenant aux conditions climatiques dans lesquelles le véhicule sera utilisé. **Obligatoire** ____ ____ __________

b) Fournir un minimum de 45 litres de carburant. **Obligatoire** ____ ____ __________

PARTIE 2 - EXIGENCES PARTICULIÈRES

			Oui	Non	Renvoi
2.1	**Châssis**				
1.	Le poids nominal brut du véhicule (PNBV) doit êtrede 23 587 kg (52 000 lb) minimum.	**Obligatoire**	____	____	__________
2.	Essieu avant de 5 443,11 kg (12 000 lb) Minimum avec suspension à lames d'acier correspondante.	**Obligatoire**	____	____	__________
3.	Amortisseurs avant correspondants	**Obligatoire**	____	____	__________
4.	Essieu arrière tandem de 18 144 kg (40 000 lb) minimum avec différentiel blocable commandé par le conducteur aux quatre roues motrices.	**Obligatoire**	____	____	__________

5.	Suspension arrière d'une capacité Nominale de 20 866 kg (46 000 lb) minimum.	**Obligatoire**	____	____	__________
6.	Servodirection permettant la direction manuelle en cas de panne.	**Obligatoire**	____	____	__________
7.	Ailes et capot basculants avec calandre fixe.	**Obligatoire**	____	____	__________
8.	Bavettes garde-boue antiprojections, montées à l'avant et à l'arrière des roues arrière.	**Obligatoire**	____	____	__________
2.2	**<u>Benne à gravier</u>**				
1.	Benne à gravier et vérin de grande capacité pour permettre le transport de roches; pare-pierres de cabine compris	**Obligatoire**	____	____	__________
2.	Longueur : 15 à 16 pi; Parois latérales : 31 à 36 po	**Obligatoire**	____	____	__________
3.	Benne à gravier avec groupe hydraulique de bennage	**Obligatoire**	____	____	__________
4.	Crochet d'attelage d'une capacité minimale de 45 tonnes, avec raccords électriques et pneumatiques	**Obligatoire**	____	____	__________
5.	Bâche de benne maillée rabattable	**Obligatoire**	____	____	__________
6.	Hayon robuste	**Obligatoire**	____	____	__________
7.	Éclairage à diodes électroluminescentes (DEL)	**Obligatoire**	____	____	__________
8.	Si la benne est d'occasion, elle ne doit pas avoir été utilisée pour transporter des roches.	**Obligatoire**	____	____	__________
9.	Angle de basculement de la benne : 50 degrés minimum	**Obligatoire**	____	____	__________
2.3	**<u>Protection antirouille</u>**				
1.	Les surfaces en tôle de la cabine, du tablier, des portières (surfaces intérieures et extérieures) et du soubassement de la carrosserie doivent être traitées à l'aide d'un revêtement Antirouille.	**Obligatoire**	____	____	__________

2.4	**Peinture**				
1.	Doit être la peinture du constructeur	**Obligatoire**	____	____	__________
2.	Longerons de cadre de châssis peints selon les spécifications du constructeur	**Obligatoire**	____	____	__________
2.5	**Moteur**				
1.	Moteur diesel turbocompressé refroidi par liquide	**Obligatoire**	____	____	__________
2.	Puissance moteur minimale : 350 HP	**Obligatoire**	____	____	__________
3.	Filtre à huile à passage total à cartouche filtrante remplaçable	**Obligatoire**	____	____	__________
4.	Chauffe-bloc de 1 500 watts minimum	**Obligatoire**	____	____	__________
5.	Préfiltre et filtre principal à carburant avec élément filtrant remplaçable	**Obligatoire**	____	____	__________
6.	Préfiltre à carburant vissable	**Obligatoire**	____	____	__________
7.	Antigel pour températures de -40 °C	**Obligatoire**	____	____	__________
8.	Échappement vertical à embout recourbé avec bouclier thermique métallique perforé	**Obligatoire**	____	____	__________
9.	Ventilateur de refroidissement sans entretien à viscocouplage thermorégulé	**Obligatoire**	____	____	__________
10.	Frein moteur par compression avec sélecteur à trois positions	**Obligatoire**	____	____	__________
2.6	**Transmission et réduction finale**				
1.	Boîte de vitesses manuelle à 10 rapports minimum	**Obligatoire**	____	____	__________
2.	Refroidisseur d'huile à transmission	**Obligatoire**	____	____	__________
3.	Rapport de pont arrière : 3,70 à 3,90	**Obligatoire**	____	____	__________
2.7	**Freins**				
1.	Système entièrement pneumatique	**Obligatoire**	____	____	__________
2.	Dessiccateur automatique à pression positive	**Obligatoire**	____	____	__________

3.	Réservoir d'air auxiliaire pour actionner les freins de sécurité à ressort	**Obligatoire**	____	____	___________
4.	Dessiccateur d'air monté sur le cadre	**Obligatoire**	____	____	___________
5.	Valve de régulation automatique de l'essieu avant	**Obligatoire**	____	____	___________
6.	Toutes les conduites, tous les composants et tous les raccords doivent satisfaire aux normes de la SAE.	**Obligatoire**	____	____	___________
7.	Compresseur de 15 pi3/min minimum	**Obligatoire**	____	____	___________
8.	Système de freinage Antiblocage/antipatinage à quatre voies	**Obligatoire**	____	____	___________
2.8	**Roues et pneus**				
1.	Pneus à carcasse radiale métallique à nappes sommet métalliques	**Obligatoire**	____	____	___________
2.	Pneus avant à bande de roulement pour route : 11R x 24,5 ou 22,5	**Obligatoire**	____	____	___________
3.	Pneus arrière neige-boue : 11R x 24,5 ou 22,5	**Obligatoire**	____	____	___________
2.9	**Carburant**				
1.	Capacité minimale de 450 L	**Obligatoire**	____	____	___________
2.10	**Instruments et commandes**				
1.	Avertisseur sonore de basse pression d'huile et de haute température de liquide de refroidissement	**Obligatoire**	____	____	___________
2.	Indicateur de niveau de carburant	**Obligatoire**	____	____	___________
3.	Tachymètre	**Obligatoire**	____	____	___________
4.	Compteur de vitesse/odomètre kilométrique	**Obligatoire**	____	____	___________
5.	Avertisseur de basse pression d'air	**Obligatoire**	____	____	___________
6.	Des feux de gabarit doivent être inclus.	**Obligatoire**	____	____	___________

2.11	**Circuits électriques**				
1.	Doit comprendre l'interrupteur, l'indicateur et le filage du feu tournant à éclats.	**Obligatoire**	____	____	__________
2.	Clignotants avec manette de Commande sur le volant	**Obligatoire**	____	____	__________
3.	Feux de freinage/clignotants arrière Avec feux de recul séparés	**Obligatoire**	____	____	__________
4.	Batterie ou batteries grande capacité, minimum de 2 500 ampères au démarrage à froid	**Obligatoire**	____	____	__________
2.12	**Cabine et accessoires**				
1.	Cabine de jour	**Obligatoire**	____	____	__________
2.	Cabine climatisée avec dégivreur	**Obligatoire**	____	____	__________
3.	Essuie-glaces variables à vitesse constante	**Obligatoire**	____	____	__________
4.	Ceinture de sécurité rétractable à trois points	**Obligatoire**	____	____	__________
5.	Siège conducteur réglable sur trois axes, avec dossier haut	**Obligatoire**	____	____	__________
6.	Siège passager de série	**Obligatoire**	____	____	__________
7.	Intérieur exempt de défectuosités (entailles, déchirures, brûlures de cigarettes, etc.)	**Obligatoire**	____	____	__________
8.	Un rétroviseur extérieur Antiéblouissement chauffant et rétractable, doté de feux de gabarit et monté de chaque côté du véhicule	**Obligatoire**	____	____	__________
9.	Poignées montoir de cabine du côté gauche et droit	**Obligatoire**	____	____	__________
10.	Avertisseur pneumatique	**Obligatoire**	____	____	__________
11.	Soupape de purge d'air si le camion est doté d'une suspension pneumatique	**Obligatoire**	____	____	__________

PARTIE 3 - CRITÈRES COTÉS

		Points	Oui	Non	Renvoi
3.1	**Châssis**				
1.	Devrait être doté d'un indicateur d'huile sur le moyeu d'essieu avant.	**10 points**	____	____	__________
2.	Devrait être doté de robustes points de remorquage à l'avant.	**30 points**	____	____	__________
3.2	**Moteur**				
1.	Devrait être doté d'un chauffe-carter de 75 watts minimum sur une prise Commune.	**10 points**	____	____	__________
3.3	**Instruments et commandes**				
1.	Devraient comprendre un horomètre électrique.	**10 points**	____	____	__________
2.	Devraient comprendre une jauge de température de liquide de refroidissement.	**40 points**	____	____	__________
3.	Devraient comprendre un indicateur de Pression d'huile moteur.	**40 points**	____	____	__________
4.	Pyromètre de collecteur d'échappement	**10 points**	____	____	__________
5.	Indicateur de température d'huile de l'essieu arrière	**10 points**	____	____	__________
6.	Indicateur de température d'huile à Transmission	**10 points**	____	____	__________
3.4	**Circuits électriques**				
1.	Devraient comprendre un feu tournant à éclats.	**30 points**	____	____	__________

3.5 Cabine et accessoires

1.	Colonne de direction réglable et Inclinable	**30 points**	____	____	__________
2.	Éclairage de cabine	**30 points**	____	____	__________
3.	Glaces à commande électrique avec Commandes à portée de l'opérateur	**30 points**	____	____	__________
4.	Poste autoradio AM/FM électronique	**30 points**	____	____	__________
	Pointage total maximal =	**320 points**			

Marque : ________________

Modèle : ________________

Année : ________________

Numéro d'identification du véhicule (NIV) : ________________